LE RÔLE DE L'ÉLU AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATE :

Jeudi 5 décembre 2019
de 9h00 à 16h30

DURÉE :

1 journée

LIEU :

SALLE AUGEREAU 42 RUE DU PONT DE L'ARCEAU 79120 LEZAY

INTERVENANT :

Cabinet *Proconseil*

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus et agents

EFFECTIF :

Groupe limité à 16 personnes

Pensez à utiliser votre DIF

TARIFS 2019
DIF ÉLUS
(prise en charge par la caisse des dépôts et consignation)

Sur devis

TARIFS 2019 : *lorsque le financement est pris sur le budget de la collectivité (tarifs à la journée)*

⇒ **- de 500 habitants : 96 €**

⇒ **de 500 à 1000 habitants : 116 €**

⇒ **de 1001 à 2500 habitants : 126 €**

⇒ **+ de 2501 habitants : 136 €**

⇒ **Autres : 150 €**

NB : Le repas organisé par l'ADM 79 n'est pas compris dans le tarif.

Objectifs

- Perfectionner son rôle d'élu(e) dans sa connaissance du fonctionnement de la communauté de communes
- Définir la position de l'élu(e) au sein de la communauté de communes et ses relations avec les salariés
- Assurer les fondamentaux pour exercer pleinement ses missions notamment dans sa relation avec les habitants du territoire
- Renforcer les capacités individuelles de l'élu(e) vers le collectif

Contenu

⇒ **Le conseil communautaire**

- Mode d'élection
- Rôle
- Composition

⇒ **Le Président de la communauté de communes**

- Rôle et fonction

⇒ **Les vices Présidents**

- Rôle et fonction

⇒ **Les conseillers communautaires**

- Rôles et fonction

⇒ **Les commissions**

- Rôle et objectifs
- Les commissions de la communauté de communes

⇒ **Les droits des élus**

- Indemnités
- Formation
- Autorisation d'absence

⇒ **La relation avec les salariés**

- Les rôles de chacun et les limites

⇒ **Les risques attachés à la fonction d'élu communautaire**

- Exemples de risques et conséquences

Coupon-*réponse*

« Le rôle de l'élu au sein de la communauté de communes»

Jeudi 5 décembre 2019 de 9h à 16h30 à LEZAY

COLLECTIVITÉ / ORGANISME :

Nom : ……

Prénom : ……

Fonction : ……

N° de téléphone portable* : ……

Mail personnel (obligatoire) :……

Mode de financement :

☐ DIF élus (**DEMANDE DE FINANCEMENT AVANT LE 5 OCTOBRE 2019**)

☐ budget de la collectivité

☐ autres

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même.*

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

- Pour nous adresser votre demande de formation :

1) mail : a.d.m.79@wanadoo.fr

2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT

- Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au mois 10 jours avant la session.
- Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée